

Arrêté 2023-PG-104
Arrêté portant inscription sur liste d'aptitude
Concours d'animateur territorial
Session 2023

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu de décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté 2023-PG-091 du 30 novembre 2022 portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade d'animateur territorial, session 2023,

Vu les résultats du jury d'admission du concours d'animateur territorial, session 2023, du 06 décembre 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial, session 2023, les lauréats dont les noms sont portés sur l'annexe ci-jointe.

Article 2 : La présente liste prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Article 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de validité de la liste d'aptitude, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le 1^{er} janvier 2026 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} janvier 2027.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 08 décembre 2023



Le Président,

Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 12/12/23
et de la publication le : 14 DEC. 2023
Par délégation,
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

Concours d'ANIMATEUR TERRITORIAL
- Session 2023 -

Inscriptions sur la LISTE D'APTITUDE
du 1^{er} JANVIER 2024 au 1^{er} JANVIER 2026

NOM - Prénom
ALIBERT Karine
AUGER Stéphanie
BAGUET Aurore
BERNIAU Ophélie
BEZARD Marie
BILLAULT Alexandre
BOKO Kochikpa
BORDERON Anaïs
BOUDET Kévin
BOUHANNA Benjamin
BUCCELLI Charles
CARDONA Morgane
COUTURIER Caroline
DECHERF-HUET Sophie
DIB Kamel
DUBOIS Charlotte
DUFAY Sébastien
FLAMENT Marine
GAILLARD Romuald
GARNIER DE KERMEC'HOU DE KERAUTEM Astrid
GONZALEZ Arielle
GOUACHE Emmanuelle
HAMEAU Nathalie
LECLERC Cindy
LOISEAU-MARTIN Marie
MANGUÉ Mélanie
MELE Laurie
MEZIANI Ouissal
MINIERE Anaïs

NOM - Prénom
MOHAR Emilie
ORGBIN Gaëtan
PAGEARD Ludovic
PAJOT Florian
PAYERAS Joyce
PIVERT Martine
PORTILLON Katia
RETAILLAUD Johanne
ROGEON Aurélie
ROUSSEAU Tiphaine
SARAMAGO Alexandre
SCHMITT Sabine
SCHUBMEHL Camille
SEMPÉ Fanny
TOUZEAU Clémence
VERNET Laurent

La présente liste est arrêtée à 45 lauréats.

